

Juillet 2016

Activation de l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne: demande d'assistance de la part de la France et réponses des États membres

RÉSUMÉ

À la suite des attentats de Paris du 13 novembre 2015, la France a formulé une demande d'aide et d'assistance auprès des autres États membres au titre de l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne (TUE). C'est la première fois que la clause d'assistance mutuelle introduite par le Traité de Lisbonne en 2009 a été invoquée. Les États membres ont immédiatement et unanimement exprimé leur solidarité et leur soutien politique à la France. En à peine quelques jours, plusieurs États membres ont décidé d'une série de contributions initiales. Plus de décisions ont été prises ou sont à attendre de la part des autres États membres, et qui seront parfois soumises à des approbations parlementaires. Cela permettra à la France de réexaminer ses engagements et de redéployer ses forces vers d'autres théâtres d'opération.

Il pourrait également y avoir une opportunité pour renforcer la coopération politique, alors que les États membres expriment leur soutien total au en faveur d'une solution diplomatique à la crise syrienne. De plus, cela pourrait contribuer à améliorer l'échange de renseignements et à intensifier la coopération contre le terrorisme, en particulier après les attaques terroristes perpétrées le 22 mars 2016 à Bruxelles.

Ce briefing est une mise à jour du [briefing](#) publié en décembre 2015 et [actualisé](#) en avril 2016.



Contenu du briefing:

- Contexte
- Demande d'aide et d'assistance de la France au titre de l'article 42, paragraphe 7, du TUE
- Les réponses des États membres aux demandes de la France
- Pour approfondir
- Annexe: tableau des réponses des États membres aux demandes de la France

Contexte

Le 16 novembre 2015, le Président français, M. François Hollande, a qualifié les attentats du vendredi 13 novembre 2015 d' "[actes de guerre](#)" et a annoncé la décision de la France d'invoquer l'article 42, paragraphe 7, du TUE (clause d'assistance mutuelle). Le jour suivant, le ministre de la Défense, M. Jean-Yves Le Drian, a, lors de la réunion du Conseil des affaires étrangères à Bruxelles, formulé une demande d'aide et d'assistance à ses homologues pour fournir toute l'aide et l'assistance nécessaires au titre de l'article susmentionné.

Demande d'aide et d'assistance de la France au titre de l'article 42, paragraphe 7, du TUE

Les ministres européens de la Défense ont exprimé "leur soutien plein et unanime à la France et leur volonté de fournir toute l'aide et l'assistance nécessaires" au [Conseil des affaires étrangères](#) du 17 novembre 2015. Les [résultats](#) de la session du Conseil soulignent aussi que, juridiquement, la mise en œuvre de la clause d'assistance mutuelle "ne nécessitera aucune décision ni conclusion formelle du Conseil". Sur un plan politique, cela a été perçu non seulement comme un signe de flexibilité mais aussi comme une opportunité d'accélérer le processus de prise de décision. Dans une [conférence de presse conjointe](#), le ministre de la Défense, M. Jean-Yves Le Drian, et la Haute Représentante et Vice-Présidente de la Commission européenne, Mme Federica Mogherini, ont tous deux confirmé qu' "aucune formalité n'était nécessaire pour aller de l'avant". Le ministre français de la Défense l'a surtout appelé "un acte politique" tout en annonçant que les discussions avec les différents États membres seraient bilatérales.

L'article 42, paragraphe 7, du TUE stipule qu' "au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir". Pour une analyse complète des implications légales de l'invocation de l'article 42, paragraphe 7, du TUE, ainsi que de la décision de la France d'invoquer cet article plutôt que l'article 222 du traité sur le fonctionnement de l'UE (clause de solidarité) ou l'article 5 du Traité de Washington (clause de défense mutuelle de l'OTAN), voir le briefing EPRS publié en novembre 2015 '[The EU's mutual assistance clause – First ever activation of Article 42\(7\) TEU](#)'.

Les demandes faites par la France s'orientent principalement autour de deux axes: en premier lieu, un soutien à la France avec une mise en commun des capacités dans ses opérations au Levant (en Irak et en Syrie); et en second lieu, un soutien à la France dans ses autres théâtres d'opérations de façon à la soulager de ses engagements-là et à ce qu'elle redéploye ses troupes ailleurs. M. Le Drian a notamment fait allusion aux engagements de la France au Sahel, en République centrafricaine et au Liban (voir le tableau 1 pour ce qui est des engagements militaires français dans ces régions).

En outre, *Europe Defence and Diplomacy (EDD) No. 845* rapporte que la France a [présenté ses demandes opérationnelles](#) aux ambassadeurs dans le cadre du Comité politique et de sécurité (COPS) le 24 novembre 2015. Ces demandes comprennent un soutien aux opérations au Levant (Syrie et Irak) et au Sahel, ainsi qu'une augmentation des contributions faites par les États membres de l'UE aux opérations menées par l'UE et l'ONU en Afrique, afin de soulager les forces

françaises.¹ Selon la même [source](#), la France a également fait appel aux autres États membres de l'UE pour participer à des frappes aériennes en Syrie. Les demandes ci-dessus sont de nature militaire, mais une coopération dans d'autres domaines, tels que les affaires intérieures et l'échange de renseignements, n'est pas à exclure. La France a demandé une plus grande coopération européenne dans tous ces domaines, principalement après les attaques de Charlie Hebdo de janvier 2015. Suite aux attaques terroristes du 22 mars 2016, le ministre français de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a réitéré l'appel à renforcer la coopération européenne concernant la lutte contre le terrorisme.

Lors d'une [semaine diplomatique marathon](#) fin novembre, le Président français s'est entretenu avec le Premier ministre britannique, M. David Cameron, la Chancelière allemande, Mme Angela Merkel et le Premier ministre italien, M. Matteo Renzi, pour discuter du type de soutien que ces trois pays sont disposés à apporter au titre de l'article 42, paragraphe 7, du TUE. Le 23 novembre 2015, il a aussi rencontré le Président du Conseil européen, M. Donald Tusk, mais cette réunion s'établissait plutôt dans le cadre d'une discussion plus large sur les [frontières extérieures et la sécurité de l'Europe](#), puisque les institutions européennes ne jouent aucun rôle dans l'activation de la clause d'assistance mutuelle.

Tableau 1 – Engagements militaires français: Levant, Liban, Sahel, République centrafricaine

Mission	Nombre de troupes
Opération Chammal (Syrie & Irak)	1 000
Opération Barkhane (Sahel)	3 500
Opération Sangaris (République centrafricaine)	900
Opération FINUL/Daman (Liban)	900
EUTM Mali (Mali)	15
EUMAM RCA (République centrafricaine)	20
MINUSMA (Mali)	20
MINUSCA (République centrafricaine)	10
MINURCAT (République centrafricaine & Chad)	

Source: [Ministère de la Défense de la France](#) (20/06/2016), [SEAE](#), [ONU](#), [B2Pro](#), EPRS.

Le monde académique, par la voie du Professeur Alexander Mattelaer qui s'est exprimé devant les députés de la sous-commission parlementaire de sécurité et défense (SEDE) le 1er décembre 2015, regrette l'absence de débat au sein du Conseil européen quant au recours à l'article 42, paragraphe 7 du TUE. Il affirme que "si l'article 42, paragraphe 7 du TUE porte réellement sur une défense mutuelle – c'est-à-dire sur une Union allant en guerre – alors cela serait sûrement au Conseil européen d'en décider car, si déclarer la guerre ne consiste pas à définir la direction générale de politique, alors qu'est-ce que c'est?".

Les réponses des États membres aux demandes de la France

Des discussions bilatérales ont eu lieu (ou sont toujours en cours) entre l'ambassadeur français et les autorités nationales (ministres des Affaires étrangères, ministres de la Défense, Premiers ministres et/ou leurs cabinets) des différentes capitales concernant le type d'assistance à fournir.

¹ Le 30 mars 2016, le Ministère français de la Défense a annoncé qu'il mettra fin à [l'opération Sangaris](#) en République centrafricaine dans le courant de l'année 2016. La France contribuera aux missions de l'UE et de l'ONU présentes dans le pays.

Le ministre français de la Défense Jean-Yves Le Drian a souligné à plusieurs reprises, y compris lors de la réunion informelle des ministres de la Défense des pays membres de l'Union européenne du 4 au 5 février 2016, la solidarité politique exprimée à la France suite à l'activation de la clause de l'article 42, paragraphe 7, du TUE.

Plusieurs États membres ont reçu des demandes précises de la part de la France (voir le tableau en annexe pour un aperçu global). Treize États membres ont d'ores et déjà décidé de contribuer. Dans six États membres (l'Allemagne, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Slovaquie), la décision a été soumise à un vote du Parlement. En Slovénie, des débats ont été tenus dans différentes commissions parlementaires, alors qu'en [Belgique](#), en [Estonie](#), en [Finlande](#), au Luxembourg et en [Roumanie](#), le gouvernement a pris seul une décision. En [Suède](#), le gouvernement a identifié une contribution initiale, en attendant l'approbation du Parlement, tandis que plusieurs débats ont déjà eu lieu au Parlement. Le Parlement suédois a récemment [approuvé](#) la vente de munitions à la France. L'augmentation de la contribution à l'EUTM Mali est encore à l'étude et nécessitera l'approbation du Parlement. Les quatre pays de Visegrad (Hongrie, République tchèque, Pologne et Slovaquie) [évaluent](#) leur possible contribution de groupe.

En ce qui concerne **l'assistance militaire**, les intentions des États membres peuvent être réunies comme suit: 1) participations aux frappes aériennes dans le cadre des opérations au Levant (Syrie et Irak); 2) soutien logistique aux opérations au Levant (Syrie et Irak); 3) soutien aux opérations françaises en Afrique; 4) soutien aux missions de l'UE; et 5) soutien aux missions de l'ONU. Le Royaume-Uni s'est engagé dans des [frappes aériennes en Syrie](#) et a annoncé qu'il autoriserait les avions français à utiliser la [base d'Akrotiri de la Royal Air Force](#) à Chypre durant la période de déploiement du porte-avions Charles de Gaulle². Neuf États membres, mentionnés dans le tableau ci-joint, ont décidé d'augmenter leurs contributions aux missions de l'UE et/ou de l'ONU au Sahel, au Mali, en République centrafricaine et en Méditerranée. La [Lituanie](#) a initialement envisagé de prendre part à l'opération française dans le Sahel (Opération Barkhane). Elle a finalement décidé d'envoyer au maximum 40 soldats dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Deux avions allemands de type Transall C-160 ont été récemment [déployés](#) en appui à la MINUSMA, à l'EUTM Mali et à l'Opération Barkhane. Lors du [sommet franco-britannique](#) du 3 mars 2016 à Amiens, les deux pays ont évoqué la possibilité d'un soutien britannique à l'Opération Barkhane dans le Sahel. Sur la base des contributions annoncées à ce jour par les États membres, certains [experts](#) considèrent le résultat des négociations bilatérales conduites à la suite de l'activation de la clause de l'article 42, paragraphe 7, du TUE comme étant plutôt décevant. En outre, les [analystes](#) soulignent des divergences sur les priorités de politique étrangère entre les États membres et l'absence de "consensus stratégique" qui entrave une action commune au niveau européen.

Concernant la **coopération non-militaire**, plusieurs États membres ont exprimé leur soutien pour intensifier [l'échange de renseignements](#) et la coopération en matière de politique étrangère; cette dernière se faisant dans le cadre des [négociations](#) de paix sur la Syrie. Des progrès restent tout de même à faire en matière d'affaires intérieures où les États membres et les institutions

² Le porte-avions français a été [retiré](#) du théâtre d'opération en mars 2016.

européennes jouent un rôle important (c'est-à-dire par rapport à l'échange d'informations; la justice; les affaires criminelles; [le contre-terrorisme](#), notamment par le biais du [Centre européen de la lutte contre le terrorisme](#) nouvellement créé dans le cadre d'EUROPOL; la coopération aux frontières et les politiques d'asile, de relocalisation et de retour). Ces sujets ont été discutés lors des réunions du Conseil européen en [décembre 2015](#) et [mars 2016](#).

Pour approfondir

['After Paris: why \(now\) the Lisbon Treaty'](#), Missiroli, A., EUISS Issue Alert 50/2015.

['European security after the Paris attacks'](#), Faleng, G., CEPS Commentary, 24 novembre 2015.

['EU mutual assistance is more than defence'](#), Biscop, S., Egmont Commentaries, 19 novembre 2015.

['Invoking the EU's Mutual Assistance Clause. What it says, what it means'](#), Rehr, J., Egmont Commentaries, 20 novembre 2015.

['Opérations extérieures. Où sont engagés les soldats européens ? Revue de détail pays par pays'](#), Gros-Verheyde, N., B2Pro, 9 décembre 2015.

['Le déploiement français en opérations extérieure et intérieure : 31 000 hommes et femmes'](#), Gros-Verheyde, N., B2Pro, 9 décembre 2015.

['La clause de défense mutuelle \(42.7\) activée. Qui se mobilise ? Comment?'](#), Gros-Verheyde, N., B2Pro, 14 décembre 2015 (mise à jour en février 2016).

Adresse de contact de l'unité de la Surveillance du Conseil européen: EPRS-EuropeanCouncilOversight@ep.europa.eu

Manuscrit complété le 23 juin 2016. Bruxelles © European Union, 2016.

Crédits photo: © alfonsosm / Fotolia.

Le contenu de ce document est de la seule responsabilité de l'auteur et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. Il est destiné aux Membres et au personnel du PE dans le cadre de leur travail parlementaire. Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable et envoi d'une copie au Parlement européen.

www.europarl.europa.eu/thinktank (Internet) – www.eptthinktank.eu (blog) – www.eprs.sso.ep.parl.union.eu (Intranet)

Annexe 1: réponses des États membres aux demandes de la France dans le cadre de l'article 42, paragraphe 7, du TUE

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres						
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique
			Syrie	Irak					
Allemagne ³	Oui <u>Rencontre Hollande / Merkel</u> (25/11/2015)	Oui (<u>vote du parlement sur la Syrie</u> 04.12.2015)	- 1 200 militaires ⁴ - 1 frégate /protection en mer (environ 300 soldats). - 6 jets de reconnaissance de type Tornado (400 à 500 soldats). - ravitaillement en vol (environ 150 soldats). - Personnel de soutien supplémentaire (environ 50 soldats).	<u>Formation des combattants peshmergas kurdes</u>	<u>2 avions Transall C-160 en appui aux activités françaises dans le Sahel</u>		<u>Un soutien accru à la MINUSMA - 650 soldats</u>	<u>Coopération en matière de renseignement militaire</u>	<u>Soutien au processus diplomatique de Vienne</u>
Autriche ⁵									

³ Pour un aperçu de la contribution allemande, voir la publication du service de recherche du Bundestag du 21 Mars 2016.

⁴ 1 200 militaires, pas de rôle de combat, jusqu'au 31 décembre 2016.

⁵ Le 17 décembre 2015, la Grande Commission ('Hauptausschuss') du Parlement autrichien a prolongé la participation autrichienne aux opérations de l'UE et de l'ONU. En outre, l'Autriche participera aux opérations MINUSMA et EUNAVFOR MED SOPHIA. Le 23 février 2016 une question parlementaire écrite a été adressée au ministre fédéral de la Défense et des Sports demandant le type de soutien offert par l'Autriche à la France suite à l'activation de la clause de l'article 42, paragraphe 7, du TUE. L'Autriche a offert, sous réserve d'approbation de la part du gouvernement fédéral, la cession de 100 heures de vol du système de transport aérien C- 130 utilisables pour les missions mandatées par l'UE ou par l'ONU.

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres						
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique
			Syrie	Irak					
Belgique	Oui	Oui	<u>Décision sur les frappes aériennes en Syrie</u> ⁶ <u>1 frégate escortant le porte-avions français</u>	<u>Déjà engagée dans des frappes aériennes en rotation avec les Pays-Bas</u>		Renforcer la contribution de 90 à 175 militaire dans <u>EUTM Mali</u> pour une période de 4 mois <u>Commandement de la mission EUTM Mali à partir du 1er juillet 2016 pour 12 mois</u>			
Bulgarie	<u>Oui</u>	Non							
Croatie	Oui	<u>Non</u>				<u>Éventuellement des munitions pour le Mali</u>			
Chypre ⁷	<u>Discussions bilatérales en cours</u>		<u>Utilisation de bases aériennes et d'infrastructures portuaires</u>						
Danemark			Pas d'assistance envisagée dans le cadre de l'article 42, paragraphe 7, du TUE en raison du ' <u>opt-out</u> ' danois sur la PESD ⁸ .						

⁶ Les Forces armées belges étaient déjà engagées dans des frappes aériennes contre l'EI en Irak, en rotation avec les forces armées néerlandaises, avant l'activation de l'article 42, paragraphe 7, du TUE. Le possible engagement dans des frappes aériennes contre l'EI en Syrie a été évoqué le 3 mars 2016 à la Chambre des représentants. Le gouvernement fédéral belge a décidé le 13 mai 2016 de contribuer avec 6 F-16 aux frappes aériennes contre l'EI en Syrie à partir de juillet 2016.

⁷ Le 11 mars 2016, le ministre chypriote de la Défense Christophoros Fokaides a rencontré le nouvel ambassadeur français à Chypre René Troccaz pour discuter de la coopération bilatérale en matière de sécurité et de défense. La coopération en matière de renseignement a été renforcée à la suite des attentats de Paris.

⁸ Depuis avril 2016, le Danemark contribue à des frappes aériennes en Syrie suite à une demande des États-Unis. Le Danemark fait partie de la coalition américaine contre l'EI depuis octobre 2015.

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres						
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique
			Syrie	Irak					
Espagne	<u>Non</u> (attente d'un nouveau gouvernement)	Non	<u>Possible soutien en Syrie</u>			<u>Possible contribution au Mali et en Centrafrique</u>		<u>Échange d'informations entre services anti-terroristes</u>	
Estonie⁹	Oui	<u>Oui</u> (décision du 07/12/2015)				<u>Contribution augmentée à l'EUTM Mali de 8 à 10 militaires</u>			
Finlande¹⁰	Oui	<u>Oui</u> - en partie (décision du 11/12/2015)		<u>Renforcement du soutien à la formation des forces armées à Erbil</u>			<u>Possible renforcement de la contribution à la MINUSMA. Possible accroissement de la contribution à la FINUL au Liban</u>		
Grèce	Discussions bilatérales en cours	Non	<u>Pas de contribution militaire</u>					<u>Coopération existante en matière de renseignement</u>	<u>Soutien au processus de rétablissement de la paix en Syrie</u>

⁹ L'Estonie envisage de contribuer aux efforts de la coalition internationale dirigée par les États-Unis contre l'EI avec au maximum dix militaires pour former les forces de sécurité irakiennes.

¹⁰ La Finlande a également offert un soutien logistique sous la forme d'heures de vol de sa participation à l'initiative sur la capacité de transport aérien stratégique.

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres							
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique	
			Syrie	Irak						
Hongrie	Oui (format Groupe de Visegrad)						Au maximum 15 personnes pour l'EUTM Mali	<u>Vote du parlement pour l'extension du mandat des missions de maintien de la paix en Somalie et en Centrafrique</u>		
Irlande	<u>Discussions bilatérales</u>	Non					Possible augmentation de la participation à l'EUTM Mali	Possible participation à la MINUSMA	<u>Renforcer la coopération en matière de renseignement</u> <u>Renforcer la lutte contre le terrorisme</u>	
Italie	<u>Rencontre Hollande/ Renzi</u> (26/11/2015)	Non	<u>Pas de contribution militaire envisagée à ce stade.</u>	<u>Déjà engagée en Irak. Hélicoptères et 130 militaires supplémentaires à Erbil.</u> <u>Pas de frappe aérienne envisagée à ce stade.</u>				<u>Augmentation de 100 à 150 militaires de la contribution à la FINUL au Liban.</u>		Soutien au processus de paix en Syrie
Lettonie	Oui (30/11/2015)	Oui (14/01/2016)	<u>Engagement possible avec un maximum de 10 militaires dans la lutte contre l'EI</u>	<u>Formation des forces armées irakiennes</u>			<u>Possibilité d'augmenter le soutien à l'EUTM Mali</u>	<u>Participation de jusqu'à trois militaires à la MINUSMA (accord du Parlement)¹¹</u>		

¹¹ En juin 2016, le Parlement letton a approuvé la demande du gouvernement de prolonger la participation à la MINUSMA.

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres							
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique	
			Syrie	Irak						
Lituanie	<u>Oui</u>	Oui (22/12/2016)						<u>Participation de maximum 40 militaires à la MINUSMA (accord du Parlement¹²)</u>		
Luxembourg ¹³		<u>Oui</u> (09/12/2015)	<u>Pas de participation envisagée en Syrie.</u>			Augmentation de la participation d'un à deux officiers dans EUTM Mali Contribution financière pour des projets de renforcement des capacités			<u>Renforcement de la coopération contre le terrorisme</u>	
Malte		Non	De l' <u>assistance</u> sera fournie dans le respect de la neutralité maltaise.							

¹² Le Parlement lituanien approuve le nombre maximum de soldats déployés en opérations extérieures. Le nombre maximum fixé pour 2015 était de 265 soldats alors qu'au maximum 130 soldats peuvent être déployés dans des opérations extérieures pour la période 2016-2017.

¹³ La contribution financière du Luxembourg en réponse à la demande de la France pour une assistance au titre de l'article 42, paragraphe 7, du TUE est estimée à 2 millions d'euros.

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres						
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique
			Syrie	Irak					
Pays-Bas¹⁴	Oui	Oui (décision du gouvernement du 29/01/2016/ accord du Parlement du 10/022016)	<u>Décision sur les frappes aériennes en Syrie¹⁵</u>	<u>Déjà engagés dans des frappes aériennes en rotation avec la Belgique¹⁶. Intensification de la formation des forces armées. Aide non-létale accordée aux forces armées irakiennes. Contribution à armer les Peshmerga en Irak.</u>		Augmentation de la contribution à l'EUCAP Mali		<u>Coopération en matière de renseignement/contrôle des frontières</u>	<u>Mesures en faveur du processus de paix en Syrie</u>
Pologne¹⁷	Discussions bi- et multilatérales en cours (format Groupe de Visegrad)	<u>Pas encore</u>	<u>Support</u> logistique à l'étude.					<u>Soutien en matière de renseignement</u>	<u>Aide humanitaire aux réfugiés syriens</u>
Portugal¹⁸	Oui					Possible contribution à l'Opération EUNAVFOR MED/Sophia (2ème semestre 2016).	<u>Au maximum de 160 soldats à la MINUSCA</u> Possible contribution d'un C-130 Hercules		

¹⁴ La possible contribution au Mali et au Sahel est actuellement examinée.

¹⁵ Les forces armées néerlandaises avaient déjà été engagées dans des frappes aériennes contre l'EI en Irak, en rotation avec les forces armées belges, avant l'activation de la clause de l'article 42, paragraphe 7, du TUE.

¹⁶ Une équipe de soutien mobile d'environ 25 personnes a été déployée depuis le 1er avril 2016.

¹⁷ Le 4 janvier 2016, le Ministre polonais de la défense a déclaré que la présence de forces militaires spéciales dans différents théâtres d'opérations pourrait être renforcée. Du 20 Juin au 31 décembre 2016, la Pologne va participer avec deux contingents, 4 F-16 (reconnaissance aérienne) et des forces spéciales (conseils et formation aux forces armées irakiennes) à la coalition américaine contre l'EI.

¹⁸ Le Portugal envisage de contribuer pendant le second semestre 2016, dans le cadre de la coalition internationale contre l'EI, avec 32 soldats pour former les forces armées irakiennes.

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres						
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique
			Syrie	Irak					
								au Mali.	
République tchèque ¹⁹	Oui (format Groupe de Visegrad)	Pas encore ²⁰					Possible augmentation de la contribution à l'EUTM Mali		
Roumanie	Oui ²¹	Oui	Utilisation possible d'aéroports; aucune autre information officielle.	Formation des forces armées			Une participation accrue de 2 à 10 personnes dans la EUTM Mali Augmentation de 2 à 5 militaires de la contribution à l'EUMAM RCA	Une contribution d'au maximum 15 personnes à la MINUSMA	Aide humanitaire pour la Syrie / seule ambassade de l'UE à Damas
Royaume Uni ²²	Oui Rencontre Hollande / Cameron (23/11/2015)	Oui	Frappes aériennes à la suite du vote du Parlement du 02/12/2015.	Utilisation par les avions français de la base aérienne d'Akrotiri de la RAF à Chypre ²³ . 1 destroyer Ravitaillement en vol.	Possible contribution à l'Opération Barkhane				Soutien diplomatique à l'ONU concernant la Résolution 2249
Slovaquie		Oui (décision de l'exécutif)					Participation à l'EUTM Mali (jusqu'à 5 militaires)		

¹⁹ Les quatre pays du Groupe de Visegrad (République tchèque, Hongrie, Pologne et Slovaquie) ont été approchés collectivement, des discussions multilatérales sont en cours.

²⁰ La contribution des forces armées tchèques aux opérations extérieures pour la durée 2017-2018 est actuellement examinée au Parlement. Cela comprend le renforcement possible de la contribution tchèque à l'EUTM Mali et le déploiement de forces spéciales dans le cadre de la MINUSMA.

²¹ Un rapport publié en février 2016 par le Sénat français confirme que la Roumanie a décidé sa contribution.

²² Information non-officielle sur le possible soutien à l'EUTM Mali et sur un engagement renforcé au Tchad et au Nigéria.

²³ Le porte-avions français a été retiré du théâtre d'opérations en mars 2016.

État membre	Demande	Décision	Contributions des États membres						
			Contributions des États membres		Opérations françaises en Afrique	Opérations PSDC	Opérations de l'ONU	Coopération en matière de renseignement	Coopération politique
			Syrie	Irak					
		27/11/2015/ approbation du Parlement <u>01/12/2015</u>)				<u>pour 6 mois</u> ²⁴			
Slovénie	Oui	Oui (<u>débat dans les commissions parlementaires</u> 22.11.2015)				<u>Participation avec 5 militaires à l'EUTM Mali</u>			
Suède	Oui ²⁵	Oui		<u>Intensification du soutien à la formation des forces armées iraqiennes</u> Soutien logistique à l'étude		<u>Possible hausse de la contribution à l'EUTM Mali</u> <u>Extension de l'engagement dans l'EUMAM CAR</u> (2 officiers)	Envisage d'étendre la contribution à la MINUSMA (250 personnes déployées) au-delà du 30 Juin 2016, sous réserve d'accord parlementaire Transport aérien tactique (1 TP84) à l'appui de la MINUSMA	<u>Coopération renforcée / échange d'informations sur les mesures pour combattre la radicalisation</u>	

²⁴ Le 6 mars 2016, deux experts militaires ont été déployés pour une période de six mois dans le cadre de l'EUTM Mali.

²⁵ Le gouvernement suédois a annoncé en décembre 2015 ses contributions possibles, dont la plupart seront effectives à partir de la fin du printemps/début de l'été 2016 ou même 2017. L'augmentation de la contribution à l'EUTM Mali, encore en discussion, nécessitera l'approbation du Parlement. Dans le cadre du soutien logistique, la Suède offre des heures de vol de sa participation à l'initiative sur la capacité de transport aérien stratégique ainsi que du matériel militaire. Le 19 mai 2016, le Parlement suédois a approuvé la proposition du gouvernement de vendre des munitions à la France. Une évaluation de la contribution de la Suède aura lieu à l'automne 2016, à la lumière des besoins existants et en conformité avec ce que les autres États Membres se sont engagés à fournir. Plusieurs débats ont eu lieu au Parlement suédois les 20 et 26 novembre 2015, 22 et 26 janvier et 11 février 2016.